



PROVINCE DE QUÉBEC PAROISSE DE SAINT-CÔME

À une **séance extraordinaire** du Conseil municipal, dûment convoquée et tenue le **jeudi 21 janvier 2016 à 19h00** au lieu ordinaire des séances étaient présents :

Martin Bordeleau, *maire*
Jean-Pierre Picard, *conseiller siège no 1*
Guy Laverdière, *conseiller siège no 2*
Marie-Claude Thériault, *conseillère siège no 3*
François Chevrier, *conseiller siège no 4*

Étaient absents :

Manon Pagette, *conseillère siège no 5*
Michel Venne, *conseiller siège no 6*

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire. Alice Riopel, directrice générale est aussi présente.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire, après vérification constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. MANDAT DU COMITÉ DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME MANDAT (CSS)
4. ADOPTION POLITIQUE D'ASSIGNATION TEMPORAIRE
5. MANDAT AVISEUR-REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE BELL CANADA
6. PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014- 2018-ENGAGEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. MANDAT COMITÉ DES SERVICES EN SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME (CSP)
8. AVIS DE MOTION - MODIFICATION RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

TRANSPORT

9. AUTORISATION SIGNATURE-CESSION DE RUE

GESTION DU TERRITOIRE

10. ADOPTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 564-2016- LE MANOIR LES MÉSANGES 600 000\$

11. AUTORISATION SIGNATURE-ARPE RÉCUPÉRATION DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES
12. DEMANDE DOMTAR-MAINTIEN DE LEUR POLITIQUE BOIS DE CHAUFFAGE LOCAL

DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

030-2016

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

ADMINISTRATION

3. MANDAT DU COMITÉ DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME (CSS)

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

031-2016

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité adopte par la présente la composition du comité de santé et de sécurité (CSS) et mandate celui-ci, dans le respect de la politique de santé et sécurité au travail, à participer à la recherche et à l'élimination des dangers potentiels d'accidents du travail par la préparation de recommandations à la direction. De plus, le CSS est mandaté pour proposer des mécanismes de sensibilisation du personnel, employés et cadres, en vue d'améliorer constamment la santé et la sécurité au travail.

Adopté

4. ADOPTION POLITIQUE D'ASSIGNATION TEMPORAIRE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

032-2016

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Côme adopte par la présente une politique d'assignation temporaire présentée par le comité de santé et de sécurité (CSS) tel que défini dans son mandat.

Adopté

5. MANDAT AVISEUR-REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE BELL CANADA

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

033-2016

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que Me Yves Chaîné de la firme Bélanger Sauv  soit par la pr sente mandat  pour nous repr senter en ce qui a

trait à une poursuite de Bell Canada relativement à un l'événement du 28 septembre 2015 sur le Rang 7 et ayant endommagé leurs installations téléphoniques.

Adopté

6. PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014- 2018-ENGAGEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

034-2016

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté

SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. MANDAT COMITÉ DES SERVICES EN SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME (CSP)

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

035-2016

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité adopte par la présente la composition du comité des services en sécurité publique (CSP) et mandate celui-ci, à participer à la recherche et à l'élimination des problèmes potentiels au travail en vue d'améliorer constamment la communication entre les parties. On entend par services en sécurité publique, les pompiers et les premiers répondants.

Adopté

8. AVIS DE MOTION - MODIFICATION RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard dépose un avis de motion voulant qu'il y ait présentation lors d'une prochaine séance du conseil d'un règlement ayant pour effet de modifier notre règlement no **550-2015 RM04** traitant de la circulation des animaux domestiques sur le territoire de la municipalité de Saint-Côme et demande une dispense de lecture, une copie du règlement sera remise à tous les membres du Conseil conformément à la Loi.

TRANSPORT

9. AUTORISATION SIGNATURE-CESSION DE RUE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

036-2016

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que Martin Bordeleau, maire ou Guy Laverdière, maire suppléant et Alice Riopel, directrice générale ou Isabelle Venne, signataire autorisée soient, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de cession des RUES DU TRIANON ET DU HAMEAU ainsi que tout document relatif à cette transaction. Tous les frais liés à cette transaction seront payés par le cédant.

Adopté

GESTION DU TERRITOIRE

10. ADOPTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 564-2016- LE MANOIR LES MÉSANGES 600 000\$

PAROISSE DE SAINT-CÔME
RÈGLEMENT NO : 564-2016

AYANT POUR EFFET D'ABROGER ET REMPLACER LE RÈGLEMENT NO 560-2015 AFIN DE MODIFIER LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 495-2012 RELATIF À LA CONSTRUCTION DU MANOIR LES MÉSANGES

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite mettre en valeur sur son territoire une résidence pour personnes âgées;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement numéro 495-2012 décrétant un emprunt de 600 000 \$ et une dépense de 600 000 \$ pour

pourvoir à la participation financière de la municipalité dans la première phase de développement d'une résidence pour personnes âgées;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt no 495-2012 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 5 avril 2012;

ATTENDU QUE le lieu de construction de ce projet de résidence pour personnes âgées a été modifié depuis et que les membres du conseil souhaitent modifier l'article du règlement no 495-2012 y faisant référence, **les autres dispositions étant demeurées les mêmes;**

ATTENDU QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-Côme va acquérir le **lot 31A-80 du Rang 9** du Canton de Cathcart de la Paroisse cadastrale de Saint-Côme;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le **20 juillet 2015;**

037-2016

POUR CES MOTIFS les membres du conseil municipal ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que le présent **RÈGLEMENT NUMÉRO 564-2016** intitulé RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 560-2015 AFIN DE MODIFIER LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 495-2012 RELATIF À LA CONSTRUCTION DU MANOIR LES MÉSANGES soit adopté et qu'il soit décrété et statué ce qui suit;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Les ATTENDUS font partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 L'ARTICLE 1 du règlement numéro 495-2012 est modifié selon le libellé suivant;

« Le conseil est autorisé à acquérir le lot 31A-80 du Rang 9 du Canton de Cathcart de la Paroisse cadastrale de Saint-Côme et à procéder à la réalisation d'une première phase de construction d'une résidence pour personnes âgées sur ce terrain »

ARTICLE 3 l'annexe A constituant une estimation des coûts est remplacée par **l'annexe A-1**

ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté

2369budget2016.xls

ANNEXE A-1

Manoir Les Mésanges
St-Côme
Dossier 10-2369
Répartition du budget global:

Phase 1 (municipalité de St-Côme)

Acquisition du terrain	61 600	
Fondations	75 000	
Excavation et remblai		
Coffrage		
Béton et armature		
Drain français		
Murs et toiture	335 000	
Charpenterie		
Poutrelles de plancher		
Fermes de toit		
Isolation et pare-vapeur		
Étanchéité du toit		
Portes et fenêtres extérieures		
Revêtement extérieur		
Conditions générales	38 400	
Tenue de chantier		
administration et profits		
Taxes (TPS et TVQ)	90 000	
		600 000

Phase 2 (OBNL Manoir Les Mésanges)

Systèmes intérieurs	576 000	
Gypse et joints		
Plafonds		
Finis de plancher		
Portes, cadres, quincaillerie		
Peinture		
ébénisterie		
Services	595 600	
Plomberie	150 000	
Ventilation	150 000	
Électricité	190 000	
Gicleurs	35 600	
Ascenseur	70 000	
Infrastructures	100 000	
Pavage, bordures, trottoir		
aménagement extérieur		
Conditions générales	110 000	
Tenue de chantier		
administration et profits		
Taxes (TPS et TVQ)	180 000	
		1 561 600
		2 161 600

Préparé par Pierre Héту

2016-01-18

Page 1

Martin Bordeleau, Maire

Alice Riopel, secrétaire-trésorière

11. AUTORISATION SIGNATURE-ARPE RÉCUPÉRATION DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

038-2016

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que Martin Bordeleau, maire ou Guy Laverdière, maire suppléant et Alice Riopel, directrice générale ou Isabelle Venne, signataire autorisée soient, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité une entente de partenariat avec les points de dépôt officiels pour le recyclage des produits électroniques avec l'association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE Québec)

Adopté

12. DEMANDE DOMTAR-MAINTIEN DE LEUR POLITIQUE BOIS DE CHAUFFAGE LOCAL

Cet item est mis à l'étude.

DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

039-2016

Il est présentement 20h15 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Francois Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Alice Riopel
Directrice générale